



DÉCLARATION

Montreuil, le 28 octobre 2026

**COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE
DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION
(CPPNI)
DU 28 OCTOBRE 2026**

Monsieur le Président, Madame la Déléguée de l'UTPF, Mesdames, Messieurs, cher·e·s collègues,

Notre CPPNI de ce jour s'inscrit dans un contexte géopolitique international particulièrement brutal, marqué par l'affrontement des impérialismes, la crise chronique du capitalisme et plus de 130 conflits armés qui déchirent simultanément la planète.

Le droit international et la Charte des Nations Unies sont foulés aux pieds par la loi du plus fort, la course aux armements et la prédation des ressources qui se raréfient.

Ce chaos géopolitique provoque un choc énergétique, industriel et agricole mondial qui jette 266 millions de personnes dans 47 pays dans une insécurité alimentaire aiguë.

À cela s'ajoute un nouvel impérialisme numérique où l'Intelligence Artificielle (IA) générative, aux mains de milliardaires d'extrême droite, est déployée par le capital, non pas pour libérer le temps humain mais pour détruire des emplois, intensifier le travail, miner la démocratie et alimenter des guerres de robots.

Face à cette économie de mort et à l'internationale d'extrême droite, la CGT revendique des cessez-le-feu immédiats, une paix durable fondée sur la justice sociale et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et poursuit son engagement internationaliste au sein d'ETF, d'ITF, de la CES et de la CSI.

Cette offensive du capital se traduit directement à l'échelle européenne, raison pour laquelle la CGT et la CES ont rassemblé les syndicats européens le 20 octobre dernier devant le Parlement de Strasbourg pour exiger le retrait du projet de « 28e régime » de la Commission européenne.

Pour les plus anciens, c'est le retour de la directive Bolkestein, mais en pire : sous prétexte de simplifier la vie des start-up, Bruxelles veut créer un 28e cadre juridique virtuel, parallèle aux 27 législations nationales, ouvert en réalité à toutes les multinationales.

En permettant de créer une société en 48 heures maximum pour 100 euros de frais et d'établir son siège social dans n'importe quel État membre indépendamment du lieu d'activité réelle, ce texte autoriserait les employeurs à appliquer en France le droit du travail, social et fiscal du pays le moins-disant en Europe.

Il dynamiterait nos conventions collectives, nos salaires (en poussant l'actionnariat salarié au détriment du salaire cotisé), nos CSE, la représentation des salariés dans les Conseils d'administration, les règles sur les licenciements collectifs et favoriserait les sociétés « boîtes aux lettres », la fraude fiscale et sociale tout en paralysant les contrôles de l'Inspection du travail.



Avec la CES, nous exigeons l'abandon pur et simple de ce paradis juridique et fiscal et revendiquons, à l'inverse, des directives européennes protectrices sur le droit à la déconnexion, le télétravail, l'encadrement algorithmique et l'IA, la santé-sécurité et la sous-traitance.

Ce combat européen trouve naturellement ses suites en France avec la situation nationale explosive que nous vivons, où la colère sociale s'enracine face aux projets de budgets PLF et PLFSS 2027 du gouvernement Lecornu.

Loin d'être de simples « budgets béquilles » de transition avant l'élection présidentielle, ces textes imposent une saignée austéritaire de 54 milliards d'euros d'économies pour ramener coûte que coûte le déficit de la Sécurité sociale de 21 milliards en 2026 à 12,7 milliards en 2027.

Tout repose sur celles et ceux qui tiennent le pays debout : 7 milliards d'euros supprimés aux Régions et collectivités, gel du point d'indice des fonctionnaires, coupes sombres dans les écoles, les hôpitaux et les transports.

Le PLFSS serre la gorge de la Sécurité sociale en organisant le transfert des charges vers les complémentaires privées et les ménages : jusqu'à 67 % des retraités vont subir une ponction silencieuse de 3,4 milliards d'euros via la sous-indexation et le gel des pensions dès 1 260 € (alors que la pension moyenne n'est que de 1 705 € brut hors CSG), la branche Famille perd 2,8 milliards de transferts auxquels s'ajoutent 500 millions par le gel des prestations familiales et 600 millions par la baisse de l'allocation de rentrée scolaire, et l'autonomie est amputée de 300 millions de CSG transférés aux départements et de 250 millions sur l'APA à domicile.

Pourtant, les caisses ne sont pas vides, elles sont vidées sciemment au profit du capital : la France compte 2,3 millions de millionnaires (+35 000 en un an), le patrimoine des ultra-riches a gonflé de 1 000 milliards depuis 2010, les groupes du CAC 40 ont distribué entre 61 et 65 milliards d'euros de dividendes au premier semestre 2026 (avec 11 milliards de dollars de profits nets en six mois pour Total pendant que les salariés payent le litre de gasoil à 2€50 pour se rendre au travail).

En parallèle, le gouvernement abaisse la taxe sur les hauts revenus de 7 à 5 milliards et refuse de toucher aux 211 milliards d'euros d'aides publiques annuelles versées aux entreprises sans contrôle ni contrepartie, soit 6 700 € par seconde mis en lumière par la commission d'enquête sénatoriale que Fabien Gay a rapportée.

En cette année des 90 ans des congés payés et des 80 ans de la Sécurité sociale, il y a urgence à réagir.

La colère qui s'exprime dans la rue est le résultat de politiques d'austérité qui dégradent les conditions de vie et ferment les perspectives d'avenir. Quand l'austérité serre l'étau, la colère ne reste pas sous silence. Cette colère appelle des réponses concrètes, elle porte une exigence de justice sociale que l'on ne peut pas écarter d'un revers de main.

Car derrière les lignes budgétaires, il y a des familles qui peinent à boucler leurs fins de mois, des personnes qui renoncent à se soigner, des usagers qui voient les services publics s'éloigner et des salariés auxquels on demande toujours davantage.

Rogner les moyens de la santé, de l'éducation, des transports et de la protection sociale, ce n'est pas seulement réduire des dépenses : c'est affaiblir les solidarités qui nous permettent de tenir ensemble. Pour la CGT, les besoins de la population ne peuvent pas être sacrifiés sur l'autel des économies.

Le ferroviaire en porte déjà les stigmates. À force de sous-financer le réseau, de fragmenter l'entreprise publique qu'est la SNCF, de soumettre le rail à la rentabilité immédiate, on transforme un outil essentiel à l'aménagement du territoire et à la transition écologique en service à péage variable.

Un pays qui ferme ses guichets, ralentit ses trains et laisse rouiller ses voies ne fait pas des économies : il hypothèque son avenir. Nous revendiquons, au contraire, un investissement massif dans le réseau, dans les lignes du quotidien, dans le fret ferroviaire, dans les emplois et dans les classifications et qualifications.

La question de fond est donc celle de la répartition des richesses. Qui les produit ? Qui en bénéficie ? Et qui paie la facture ? Nous refusons que les salaires, les pensions et les services publics servent éternellement de variables d'ajustement.

Il faut cesser de regarder uniquement ce que l'on pourrait retirer à la population et poser la question de la contribution des revenus du capital, des patrimoines les plus élevés et des bénéfices des entreprises au financement des besoins collectifs. La justice sociale ne doit pas rester à la porte des choix budgétaires.

C'est le sens des revendications portées par la CGT : des salaires et des pensions qui permettent de vivre dignement, une protection sociale renforcée et des services publics à la hauteur des besoins. La solidarité n'est ni un luxe ni une dépense superflue : elle est le socle de nos droits collectifs et une condition de l'égalité. Répondre aux besoins plutôt qu'organiser les reculs, doit être la priorité.

Cette exigence se prolonge dans la mobilisation. La CGT appelle, avec l'ensemble des organisations syndicales, à une grève interprofessionnelle le 5 novembre, contre l'austérité et pour une autre répartition des richesses.

Au sein du GPU SNCF, l'ensemble des organisations syndicales représentatives appelle également, dans l'unité, les cheminots à se rassembler le 3 novembre pour exiger de véritables mesures salariales.

Les cheminots, comme le reste de la population, n'ont pas à courir après les prix ni à voir leur reste à vivre s'effriter. Le salaire doit permettre de vivre, pas seulement de tenir jusqu'à la fin du mois.

Dans le ferroviaire, cette exigence de progrès social doit partir d'une réalité singulière : les salariés de l'entreprise historique et toutes ses composantes représentent plus de 95 % des effectifs de la branche, et la majorité d'entre eux bénéficient d'un statut.

Ces garanties doivent être un point d'appui pour étendre les droits, pas une cible à raboter. Pour la CGT, le cadre social de l'entreprise historique et le statut doivent être améliorés et renforcés, plutôt que détricotés. C'est le sens de notre campagne pour un Nouveau Statut du Travail Cheminot !

Il faut consolider les acquis et conquérir de nouvelles garanties, pas défaire maille après maille les droits collectifs. Le cadre social doit servir de locomotive au progrès de toute la branche : on ne construit pas un avenir commun en décrochant les droits wagon après wagon.

Or, c'est la logique inverse que la CGT dénonce. L'UTPF, seule organisation patronale de la branche dont la SNCF est la principale mandante, utilise la convention collective nationale comme un levier pour démanteler le cadre social de l'entreprise historique, tout en affaiblissant les garanties des cheminots de l'ensemble de la branche. Le détour par la branche ne change ni la destination ni les responsabilités.

Ce qui devrait constituer un socle commun devient ainsi un outil de nivellement par le bas. L'accord classifications et rémunérations illustre parfaitement cette dérive. Pour la CGT, il a servi d'arme contre les garanties collectives des cheminots, sous couvert de construire un cadre commun.

En décembre 2021, trois des quatre organisations syndicales représentatives de la branche ont signé cet accord. La Fédération CGT des Cheminots a été la seule à exercer son droit d'opposition et à défendre d'autres dispositions.

Notre refus, comme vous le savez, était fondé sur les conséquences que nous dénonçons pour la corporation. Cinq années d'application confortent notre analyse et les effets concrets de l'accord doivent aujourd'hui être regardés en face.

D'abord, sur les emplois, l'accord laisse trop de latitude aux employeurs. Les emplois-types reposent sur des définitions larges et imprécises : à une tâche principale peuvent s'ajouter de multiples tâches secondaires, sans limite clairement fixée.

L'employeur peut même créer un emploi type et en déterminer le contenu selon ses besoins, dès lors qu'il le classe dans le système prévu par l'accord. Celui qui organise le travail peut donc aussi en déplacer les limites. Un métier doit avoir des contours précis, pas devenir une enveloppe extensible au gré des besoins patronaux.

Cette latitude a des conséquences que les cheminots mesurent au quotidien : la polyvalence progresse, les métiers s'effacent, les collectifs se désorganisent et les conditions de travail se dégradent.

Pour la CGT, cette logique accentue la souffrance au travail, favorise les suppressions d'emplois et accroît les risques d'incidents et d'accidents ferroviaires. À force d'étirer les emplois, on fragilise les collectifs et la sécurité.

Derrière les changements d'organisation, il y a des conséquences humaines qui peuvent conduire à l'irréparable, ainsi que des conséquences pour le fonctionnement du système ferroviaire.

À cette dégradation s'ajoute le recul de la reconnaissance de la pénibilité. Pour de nombreux cheminots, le seul remplacement de l'intitulé de leur métier par celui d'un emploi type a entraîné la perte de cette reconnaissance.

Changer l'étiquette ne change pourtant pas la réalité du travail : la pénibilité ne disparaît pas avec un nouvel intitulé. Quant aux critères classants, leur application révèle la subjectivité du système et la marge laissée à leur interprétation. Une méthode commune sur le papier ne suffit pas à garantir une reconnaissance équitable des emplois.

Cette logique se prolonge dans les rémunérations. L'accord fait dépendre le salaire de l'emploi effectivement exercé, plutôt que des savoirs et des savoir-faire acquis par le salarié. La logique contractuelle de l'emploi prend le pas sur la reconnaissance de la qualification. Or, les compétences et l'expérience d'un cheminot ne disparaissent pas lorsqu'il change de poste. Nous refusons que la qualification reste sur le bord de la voie pendant que la rémunération suit le seul emploi occupé.

Loin d'harmoniser les droits vers le haut, l'accord maintient deux systèmes de rémunération. Pour les cheminots hors statut, les seuils annuels sont particulièrement indigents et n'imposent aucune réelle contrainte aux employeurs.

Sans mécanisme automatique de progression salariale ou professionnelle, leur évolution reste soumise à l'arbitraire patronal, notamment par l'utilisation des critères classants. Pour les cheminots au statut, la progression salariale ralentit dans une grille exsangue, fragilisée par l'arrêt des recrutements au statut depuis 2020. Deux systèmes, mais une même pression à la baisse sur la reconnaissance salariale de tous les cheminots.

Et les écarts ne s'arrêtent pas à la distinction entre statutaires et contractuels. Ils existent aussi entre cheminots hors statut, ainsi qu'entre les femmes et les hommes. Pour les cheminots hors statut, le salaire varie selon l'emploi, l'entreprise et les arrangements individuels de gré à gré, renforçant la dépendance au marché de l'emploi et au pouvoir de décision patronal.

Même l'ancienneté est reconnue à plusieurs vitesses : la progression varie selon les classes et se trouve réduite de moitié à partir de la classe 7. La reconnaissance de l'expérience doit être une garantie collective, pas une règle à géométrie variable.

À ces inégalités s'ajoute l'insuffisance des garanties salariales. Des minima de branche ne remplacent pas une grille des salaires. Le choix de rémunérations annuelles garanties plutôt que de salaires mensuels exclut de fait un treizième mois de branche et ignore une évidence : les charges se paient chaque mois.

Un montant annuel affiché ne garantit pas le reste à vivre mensuel. L'accord ne garantit pas non plus la revalorisation des salaires en fonction de l'évolution des prix. Dans un contexte inflationniste, les conséquences sur le pouvoir d'achat sont dévastatrices : les prix avancent, mais les garanties salariales ne suivent pas.

Enfin, le bilan des facilités de circulation confirme le décalage entre les garanties annoncées et les droits effectifs. Présentées comme une garantie majeure, un droit phare destiné à justifier la validation de l'accord, les facilités de circulation universelles promises n'existent pas après près de cinq années de mise en œuvre. Pour la CGT, le dispositif patronal repris dans l'accord s'est révélé inopérant. Un droit ne se juge pas à l'affiche qui le vante, mais à la possibilité réelle de l'exercer.

Le dispositif ne garantit même pas les facilités de circulation pour les trajets domicile-travail. En les rattachant à la rémunération, il a renforcé la légitimation de leur fiscalisation et ouvert la voie à leur disparition.

Voilà pourquoi notre opposition reste fondée. Mais ce bilan ne doit pas nous enfermer dans les positions d'hier. Il doit nous permettre de répondre aux besoins d'aujourd'hui. Quelles qu'aient été nos positions en 2021, notre responsabilité est de faire face aux conséquences vécues par les cheminots. Il ne suffit pas de constater les reculs. Il faut porter les garanties qui permettent d'en sortir.

Nous avons pris en compte l'ordre du jour de cette réunion. Mais notre position est claire : la vie des cheminots et leurs conditions de travail ne sont pas à vendre. Nos vies valent plus que leurs profits.

Toutes les organisations syndicales l'ont à maintes et maintes fois écrit dans leur communication. Nous vous invitons à joindre les actes aux paroles : ni la santé ni la sécurité ne doivent devenir une monnaie d'échange. Les conditions de travail doivent être améliorées, pas monnayées.

Sur les salaires, nos exigences sont précises :

- un salaire brut mensuel ;
- une grille unique des salaires assortie d'une progression automatique ;
- un treizième mois de branche ;
- la revalorisation des taux de majoration liés à l'ancienneté et l'annualisation de cette majoration pour tous les cheminots, quelle que soit leur classe ;
- l'échelle mobile des salaires ;
- la reconnaissance des diplômes et des formations.

Nous voulons un salaire qui reconnaisse la qualification et l'expérience, et qui suive les prix plutôt que de laisser les cheminots leur courir après.

Sur les métiers, nous défendons une classification fondée sur une définition précise de leur contenu et de leurs contours.

Sur les facilités de circulation, nous exigeons le retrait de ce volet de l'accord classifications et rémunérations et des facilités de circulation universelles, assorties de garanties effectives pour tous les cheminots actifs et retraités de la branche, ainsi que pour leurs ayants droit.

Voilà ce que doit apporter un cadre social de haut niveau : des métiers reconnus et des droits que l'on puisse réellement exercer.

Pour inscrire ces nouvelles garanties dans l'accord classifications et rémunérations, la Fédération CGT des cheminots a engagé sa procédure de révision.

Le courrier conventionnel est peut-être d'ailleurs déjà parvenu à l'ensemble des parties prenantes. Cette démarche appelle à nous retrouver sur le fond. Nous savons construire l'unité contre les reculs, comme le montrent la mobilisation du 10 juin et celles à venir des 3 et 5 novembre.

L'heure n'est pas à la discorde stérile. À celles et ceux qui partagent tout ou partie de ces revendications, nous proposons de faire cause commune pour arrêter la course au moins-disant et gagner un cadre social de haut niveau comme doit être une CCN.

Faisons de notre unité une force pour conquérir des droits, pas seulement pour défendre ceux qui restent. Le cap est clair, nous devons relever les garanties, pas abaisser les exigences ; faire avancer les droits, pas organiser les reculs.

Les cheminots n'ont pas à choisir entre vivre de leur travail et préserver leur santé. Ils ont droit aux deux.

Je vous remercie de votre attention.